

**Près de chez vous, parrainez un enfant,  
rejoignez-nous, devenez bénévole.**

En vous engageant à travers le parrainage d'un enfant, vous devenez bénévole au sein de la Fondation Les Nids et par conséquent, adhérent de l'association Madeleine Lecoœur-Les Nids, en charge de l'animation des bénévoles de la Fondation.

Pour plus de facilité, adhérez en ligne !

[www.lesnids.fr/bulletin-dadhesion/](http://www.lesnids.fr/bulletin-dadhesion/)

Documents à fournir :

- Pièce d'identité
- Permis de conduire
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Extrait de casier judiciaire



**Parrainage de proximité**

L'initiative citoyenne et solidaire

## La Fondation Les Nids



La Fondation Les Nids, Reconnue d'Utilité Publique, mène des missions d'intérêt général en faveur des enfants et familles en difficulté depuis 90 ans sur le territoire normand. Son rôle consiste à apporter aux enfants et adolescents qu'elle accompagne : protection, soutien, éducation et compréhension pour leur donner toutes les chances de se bâtir un avenir.

### CHIFFRES CLES



6500 enfants et jeunes accompagnés



900 salariés



100 bénévoles



120 adhérents



52 services



23 villes d'implantation

## Qu'est-ce que le parrainage de proximité ?

Le parrainage est une réponse pour des enfants privés de repères affectifs structurants ainsi que pour des familles se trouvant en difficulté sociale ou relationnelle. Il vise notamment les familles isolées ou monoparentales.

Dans les faits, il s'agit de partager du temps et d'accorder de l'attention : aller au cinéma, se promener en forêt, vivre un temps de famille, s'appeler, s'écrire, veiller l'un sur l'autre... tout est possible tant que chacun a envie d'investir cette relation, dans le temps.

## Comment devient-on parrain ?

Le parrainage s'établit dans le temps et la confiance réciproque. Toute personne souhaitant devenir parrain ou marraine est rencontrée par la Fondation. Une fois sa candidature acceptée, le parrain potentiel est convié à des temps d'échange pour rencontrer d'autres parrains ou futurs parrains, des bénévoles, des enfants et parfois leurs parents. La mise en place du parrainage est progressive et s'établit à partir du projet de parrainage souhaité par le parrain, l'enfant et ses parents.



Le parrainage d'enfant est un **acte civil, citoyen et volontaire** pour prêter à un enfant une attention particulière aux côtés de l'ensemble des adultes concourant à son bien-être et à son épanouissement.

